

Président : David Lisnard, maire de Cannes (Alpes-Maritimes) et président de la communauté d'agglomération Cannes Lérins.

Rédaction-administration :

41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07.

Tél. 01 44 18 14 14. Fax 01 44 18 14 16.

www.amf.asso.fr

Site internet : www.mairesdefrance.com

Directeur de la publication : Éric Verlhac.

RÉDACTION

Rédacteur en chef : Xavier Brivet.

Rédactrice en chef adjointe : Bénédicte Rallu.

Rédaction : Franck Lemarc, Lucile Bonnin,

Aurélien Wälti.

Secrétaire de rédaction : Samantha Rauch.

Direction artistique : Stéphane Camara.

Ont collaboré à ce numéro :

Estelle Chevassu, Olivier Devillers,

Louise Larcher, Sophie Le Gall, Bruno Leprat,

Judith Mwendu, Philippe Pottière-Sperry,

Fabienne Nedey, Caroline Reinhart,

Christophe Robert, Isabelle Smets.

ADMINISTRATION

Éditrice : Laurence Marilly.

Publicité : Laurence Emery, directrice,

Défis Régie, 62, rue Lazare Carnot,

92140 Clamart. Tél. 06 11 87 20 61.

laurence-mairesdefrance@defis-regie.com

Abonnements : Sophie Lasseron.

Tél. 01 44 18 13 64.

Tarifs d'abonnement 2023 :

Abonnement intégral :

- Communes < 2 500 hab. : 45,00 €.

- Communes ≥ 2 500 hab., EPCI : 66,00 €.

- Administrations, entreprises... : 90,00 €.

- Abonnements individuels (payés à titre

personnel) : 45,00 €.

Abonnement numérique :

- Communes < 2 500 hab. 40,00 €.

- Communes ≥ 2 500 hab., EPCI : 66,00 €.

- Administrations, entreprises... : 80,00 €.

- Abonnements individuels (payés à titre

personnel) : 40,00 €. Étranger (nous consulter).

Achat au numéro : 13,50 €.

www.mairesdefrance.com

Composage et impression :

GIBERT-CLAREY IMPRIMEURS, 55, rue Charles

Coulomb, 37170 Chambray-lès-Tours.

Numéro de commission paritaire :

0426 G 84411. ISSN : 2270-7875,

4^e trimestre 2023.

Ce numéro a été tiré à 10 975 exemplaires.

Imprimé sur papier FSC.



La liberté communale pour sauver la République française !

Violences contre les élus, recentralisation, émeutes, bureaucratie, nationalisation des impôts locaux, incivisme, les attaques se multiplient contre les communes et, ce faisant, menacent la République. Les débats nombreux et riches de notre 105^e Congrès ont montré l'urgence d'une réforme pour redonner aux communes et à leurs élus le pouvoir d'agir. Loin d'être archaïques, comme le prétendent certains esprits technocratiques, les communes sont vivantes et modernes, elles incarnent le bon sens, l'innovation et la performance de l'action publique qui fait tant défaut à l'État aujourd'hui. Elles suscitent un sentiment d'appartenance, produisent des services publics de qualité, apportent une réponse immédiate et de proximité aux habitants, quand les services déconcentrés de l'État s'éloignent toujours plus.

Mais l'engagement des élus locaux est aujourd'hui fragilisé par le délitement de notre démocratie dont les violences à leur encontre, les destructions de bâtiments et d'équipements publics (168 écoles attaquées au cours des émeutes au début de l'été dernier !) et les attaques contre la laïcité sont des traductions concrètes et dramatiques. Les nombreuses démissions d'élus

depuis 2020 n'y sont pas étrangères.

L'AMF a lancé un cri d'alarme lors de son Congrès : notre société, fragmentée, est à un tournant dangereux et il faut réagir ! Et nous avons des solutions. Les maires en sont une partie car ils sont des praticiens du quotidien. Je l'ai dit à la Première ministre en clôture de notre rassemblement : l'État doit sortir de la matrice recentralisatrice, remplacer la bureaucratie par la démocratie locale,

se libérer de la surcharge technocratique et libérer ainsi des milliers de fonctionnaires d'État qui pourront être mis sur le terrain et accompagner communes et intercommunalités.

L'exécutif doit oser la liberté pour lui-même et pour les collectivités : l'AMF l'exhorte encore et toujours à adopter une grande loi sur les libertés locales transférant aux collectivités, selon le principe de subsidiarité, toutes les compétences de proximité, un pouvoir d'adaptation de la loi et du règlement aux réalités locales, et les dotant d'une véritable autonomie financière et fiscale. L'État doit aussi améliorer les conditions d'exercice du mandat et témoigner ainsi aux élus sa confiance et sa reconnaissance pour leur dévouement.

La décentralisation, que le chef de l'État prétend vouloir renforcer depuis plusieurs années sans agir pour autant, n'est pas un aménagement technique. C'est un projet de société. La subsidiarité ne doit plus être dérogatoire dans notre République prétendument décentralisée, et doit devenir le modèle de notre organisation.

Fort de la confiance que nos adhérents m'ont de nouveau accordée lors de ce 105^e Congrès, je continuerai sans relâche de porter la voix des communes et des maires de France ainsi que de défendre cette vision et ce projet, avec les instances d'une AMF plus forte et représentative que jamais et le précieux relais de nos 102 associations départementales. Vive nos communes libres et fortes !



DAVID LISNARD, PRÉSIDENT DE L'AMF